

RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00448
Numéro SIREN : 833 672 512
Nom ou dénomination : A DOM SANTE

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2019 sous le numéro de dépôt 5082

A Dom Santé
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 rue du Bois des Jarraux, 03270 ST YORRE

833 672 512 RCS CUSSET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2019**

Le 10 octobre 2019,
A 18 heures,

Les associés de la société A Dom Santé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social 7 rue du Bois des Jarraux 03270 ST YORRE, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Eric CINTAS**, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Sophie Boyer est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Tous les associés présents ayant accepté de ne pas être convoqués par tous moyens de communication écrite, reconnaissent qu'ils ont ainsi pu exercer valablement leur droit de communication.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport du Président,**
- **Démission de Madame Sophie Boyer de ses fonctions de Directrice Générale,**
- **Pouvoirs à conférer.**

EC RB

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale :

- (i) prend acte de la démission de Madame Sophie BOYER de ses fonctions de Directrice Générale ce, avec effet à compter de ce jour,
- (ii) accepte de renoncer au délai d'information de 2 mois auquel est tenu le Directeur Général qui souhaite démissionner de ses fonctions ainsi que prévu à l'article 14.2 des statuts,
- (iii) et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Eric CINTAS



Le secrétaire
Madame Sophie Boyer

